

RAPPORT 2015-2016

Statistiques de l'aide financière aux études

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur



RAPPORT 2015-2016

Statistiques de l'aide financière aux études

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction

Secteur du loisir, du sport et de l'aide financière aux études

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018

ISBN 978-2-550-80568-7 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-80569-4 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2015-2016. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2015-2016 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 180 873, pour une aide financière totale de 1,2 milliard de dollars (1 219,7 M\$) et une aide financière moyenne de 6 744 \$.
- Le montant total en prêts est de 586,1 M\$ et le montant total en bourses a atteint 633,7 M\$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 70,7 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a augmenté de 18,7 %, pour atteindre un total de 6 864.
- Le taux global de participation était de 32,3 %. Plus précisément, le taux de participation était de 32,8 % à la formation professionnelle, de 24,0 % à la formation collégiale et de 42,2 % à la formation universitaire.
- La proportion de bénéficiaires ayant un enfant à charge était de 24,8 %.
- Plus de 75,3 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- C'est 31,3 % des bénéficiaires qui ne sont pas canadiens de naissance.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas en vie maritale avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne entre deux périodes d'études qui est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]), de prestations de retraite, ou de sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses.....	1
1.1 Le Programme en bref.....	1
1.2 Attribution de l'aide financière	2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires	14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires	23
1.5 Contributions des tiers.....	28
1.6 Ressources financières des bénéficiaires.....	34
1.7 Dépenses admises.....	40
1.8 Demande d'aide financière.....	42
1.9 Prêts et remboursement	44
Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière.....	47
2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers	47
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	47
2.3 Programme études-travail	47
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel	47
2.5 Programme de remise de dette	48
2.6 Programme de remboursement différé.....	48
2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière	49

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2015-2016.....	2
Tableau 1.2.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2015-2016.....	8
Tableau 1.2.3 :	Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2015-2016.....	9
Tableau 1.2.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016	11
Tableau 1.2.5 :	Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016.....	12
Tableau 1.2.6 :	Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2015 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière	13
Tableau 1.3.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2015-2016.....	14
Tableau 1.3.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2015-2016.....	14
Tableau 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2015	16
Tableau 1.3.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016	18
Tableau 1.3.5 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2015-2016	19
Tableau 1.3.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016	21
Tableau 1.4.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2015-2016.....	23
Tableau 1.4.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2015-2016	23
Tableau 1.4.3 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2015-2016.....	24
Tableau 1.4.4 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2015-2016	25

Tableau 1.4.5 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2015-2016.....	25
Tableau 1.4.6 :	Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2015-2016.....	26
Tableau 1.4.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2015-2016	26
Tableau 1.4.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2015-2016	26
Tableau 1.4.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2015-2016	27
Tableau 1.5.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016.....	29
Tableau 1.5.2 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016	29
Tableau 1.5.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016	30
Tableau 1.5.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2015-2016.....	31
Tableau 1.5.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la contribution des parents, 2015-2016	31
Tableau 1.5.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2015-2016	32
Tableau 1.5.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2015-2016.....	32
Tableau 1.5.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2015-2016.....	32
Tableau 1.5.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2015-2016	33
Tableau 1.5.10 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Sans contribution des tiers</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2015-2016	33
Tableau 1.6.1 :	Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016	34

Tableau 1.6.2 :	Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016	35
Tableau 1.6.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016	36
Tableau 1.6.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016.....	36
Tableau 1.6.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2015-2016.....	37
Tableau 1.6.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2015-2016.....	37
Tableau 1.6.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2015-2016	38
Tableau 1.6.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2015-2016.....	38
Tableau 1.6.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2015-2016	39
Tableau 1.7.1 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2015-2016.....	40
Tableau 1.7.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2015-2016.....	41
Tableau 1.8.1 :	Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2015-2016.....	43
Tableau 1.9.1 :	Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2015-2016.....	44
Tableau 1.9.2 :	Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2016	45
Tableau 1.9.3 :	Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2011-2012 à 2014-2016 ¹	45
Tableau 1.9.4 :	Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2011-2012 à 2015-2016 ¹	46
Tableau 2.7.1 :	Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2011-2012 à 2015-2016.....	50

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2015-2016.....	2
Graphique 1.2.2 :	Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016	3
Graphique 1.2.3 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016	5
Graphique 1.2.4 :	Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016.....	6
Graphique 1.2.5 :	Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016	7
Graphique 1.2.6 :	Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016	10
Graphique 1.3.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2015.....	15
Graphique 1.3.2 :	Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2015.....	17
Graphique 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2015.....	18
Graphique 1.3.4 :	Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016	20
Graphique 1.3.5 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2015-2016.....	22
Graphique 1.3.6 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2015-2016	22
Graphique 1.4.1 :	Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2015-2016	23
Graphique 1.4.2 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2015-2016.....	24
Graphique 1.6.1 :	Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016	35
Graphique 1.7.1 :	Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016	41
Graphique 1.8.1 :	Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2011-2012 à 2015-2016.....	42

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Ce chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web de l'Aide financière aux études.

1.2 Attribution de l'aide financière

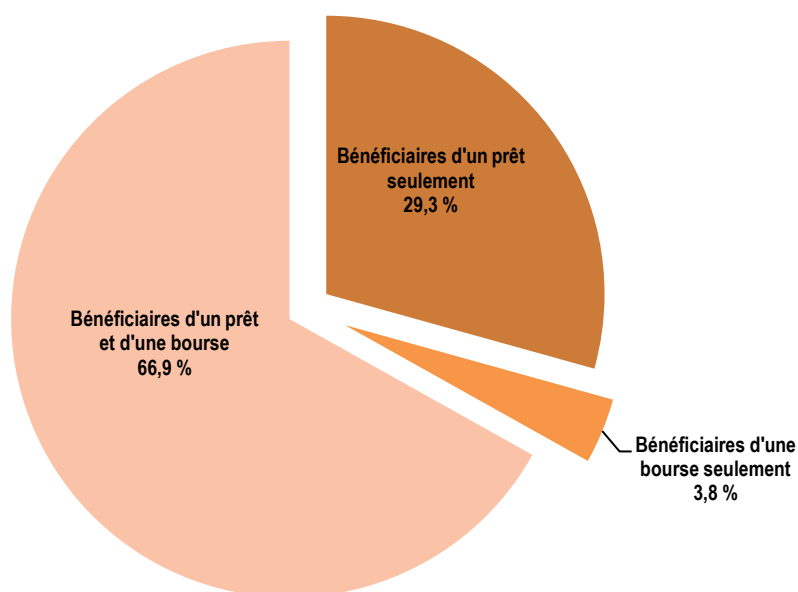
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2015-2016, 180 873 étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1,2 milliard de dollars (1 219,7 M\$) leur ont été attribués. Plus précisément, 53 031 bénéficiaires (29,3 %) ont obtenu uniquement un prêt, 120 978 (66,9 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt, et 6 864 (3,8 %) ont reçu uniquement une bourse en raison d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, l'aide qui leur a été attribuée en 2015-2016 se composait de 384,9 millions de dollars de prêts (39,7 %) et de 583,9 millions de dollars de bourses (60,3 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2015-2016

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	53 031	201,1 M\$	—	201,1 M\$
Bourse seulement	6 864	—	49,8 M\$	49,8 M\$
Prêt et bourse	120 978	384,9 M\$	583,9 M\$	968,8 M\$
Total des bénéficiaires	180 873	586,1 M\$	633,7 M\$	1 219,7 M\$

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2015-2016

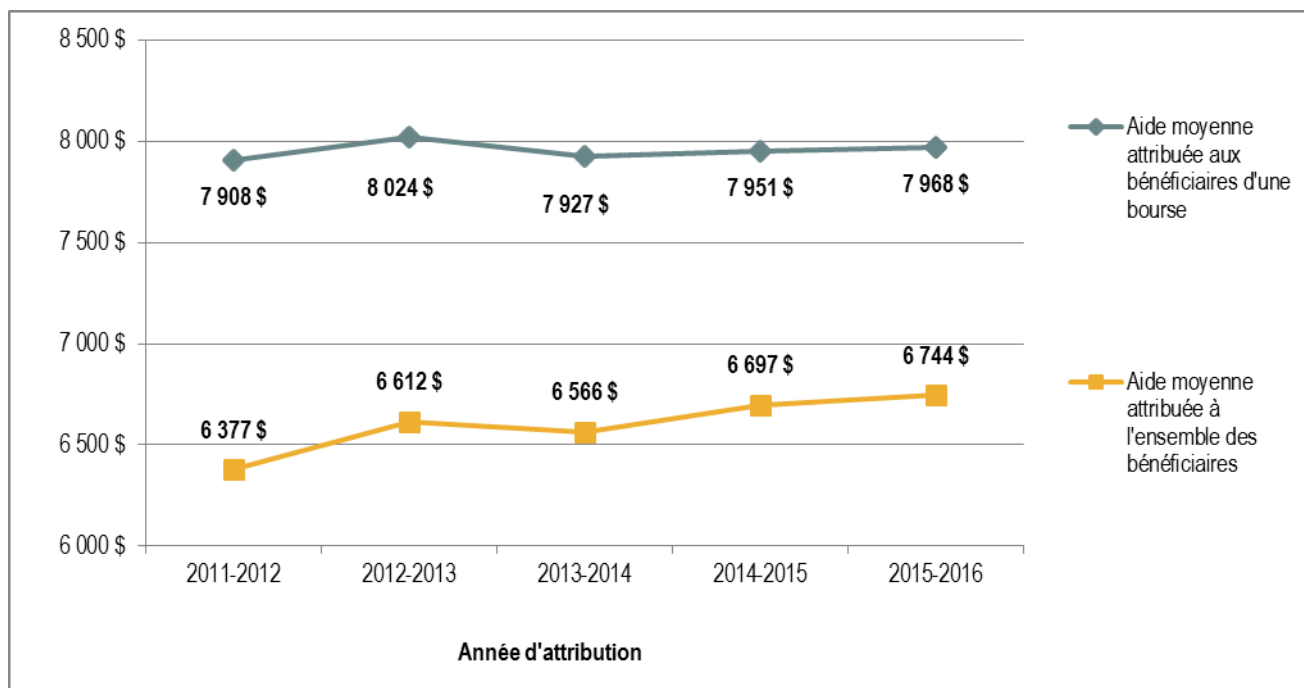


Au total, 174 009 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 368 \$. Pour les 127 842 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse s'élevait à 4 957 \$. Ainsi, une somme annuelle totale de 586,1 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 48,1 % de l'aide totale annuelle attribuée, alors que 633,7 millions de dollars (52,0 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 montre que l'aide moyenne annuelle affiche une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 377 \$ en 2011-2012 à 6 744 \$ en 2015-2016, ce qui représente une augmentation de 5,8 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 0,8 %, les montants étant respectivement de 7 908 \$ et de 7 968 \$ pour les mêmes périodes. Ces chiffres démontrent l'impact des bonifications apportées au Programme.

La légère diminution observée en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 est attribuable en partie au retrait de mesures de bonification appliquées au Programme de prêts et bourses à l'année 2012-2013 seulement. Ces bonifications avaient un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour qui une contribution des tiers était calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'enseignement supérieur. En 2015-2016, une série de bonifications ont été appliquées pleinement au Programme, mais avec un impact moindre. Ainsi, toute comparaison entre les différentes années d'attribution devrait tenir compte de ces bonifications.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016

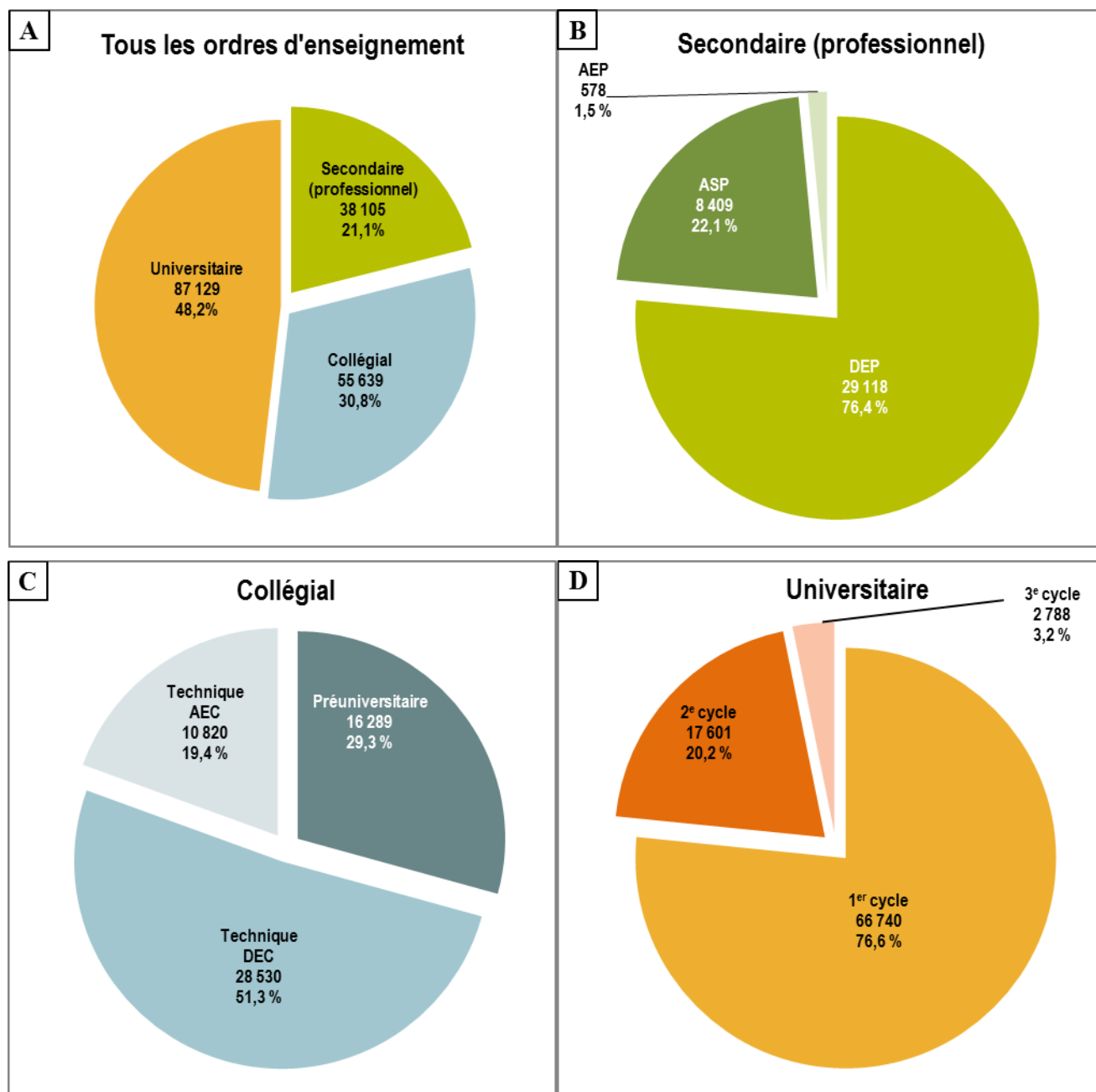


Un peu moins de la moitié (48,2 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2015-2016 (graphique 1.2.3 A). Ils ont reçu 54,0 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 659,0 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 563 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ceux du 1^{er} cycle représentaient 76,6 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 36,9 % de l'ensemble des bénéficiaires (statistique non présentée). Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2^e et du 3^e cycle ont reçu en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

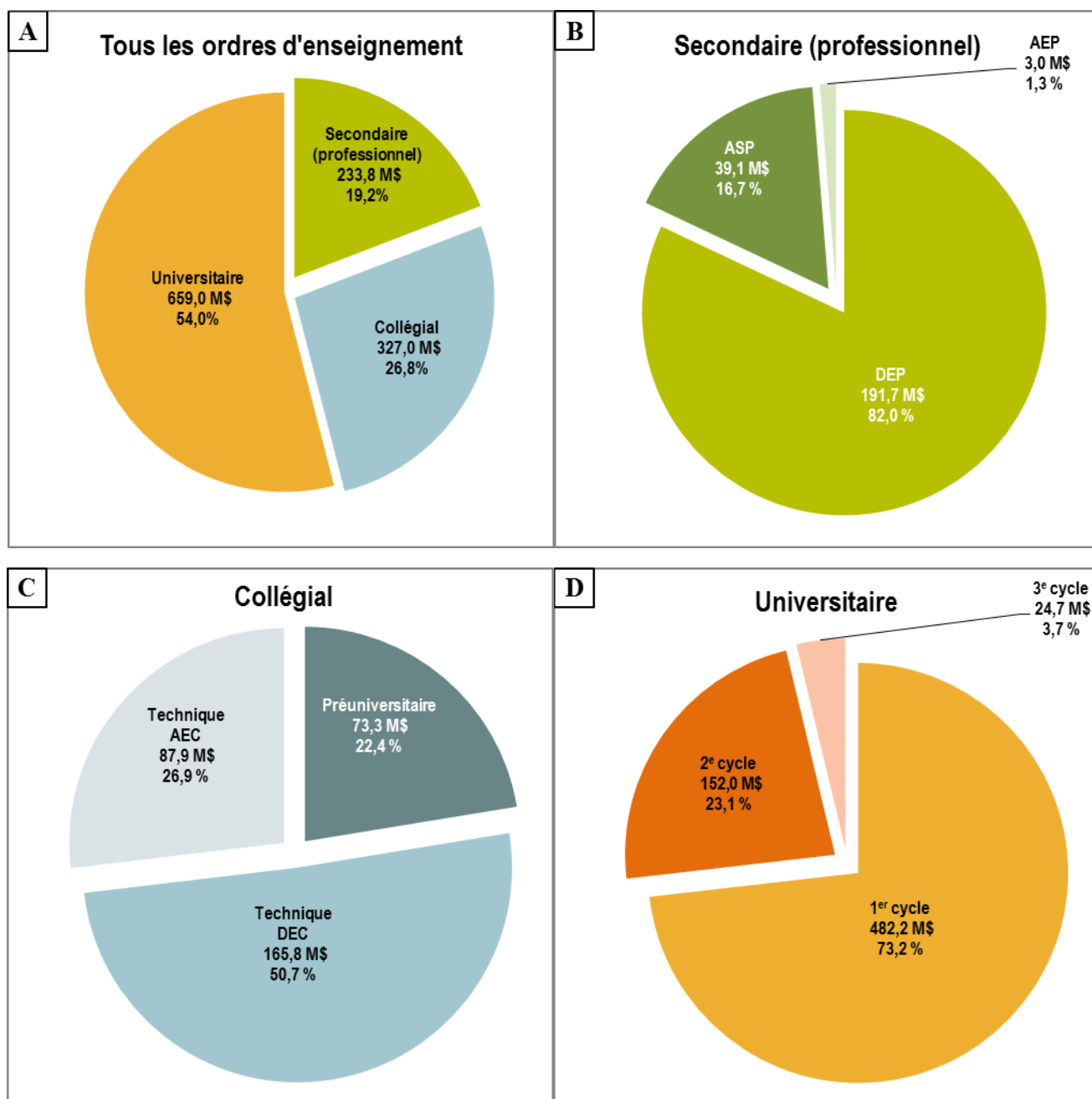
Par ailleurs, près du tiers (30,8 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers ont reçu 26,8 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 327,0 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 5 877 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires étaient majoritairement (51,3 %) à la formation technique (DEC), et le graphique 1.2.5 montre que le montant moyen d'aide financière variait selon le type de formation.

Notons également que 21,1 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle du secondaire (graphique 1.2.3 A), lesquels ont reçu 19,2 % de l'aide financière totale, soit 233,8 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), pour une moyenne de 6 135 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudiaient en grande majorité (76,4 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

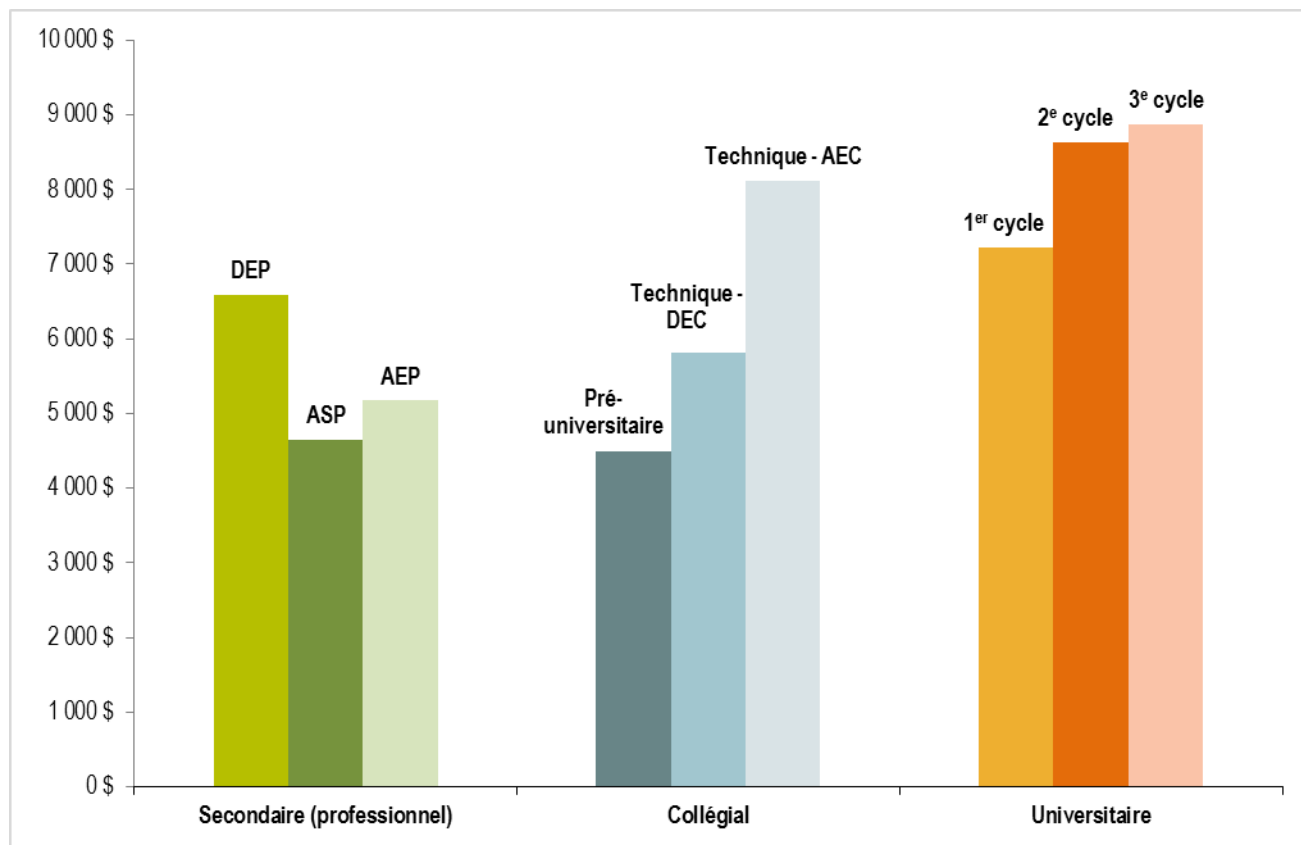


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	7 506	2 971 \$	22,3 M\$	653	5 969 \$	3,9 M\$	29 946	6 932 \$	207,6 M\$	38 105	6 135 \$	233,8 M\$
	DEP	6 855	3 090 \$	21,2 M\$	616	5 973 \$	3,7 M\$	21 647	7 705 \$	166,8 M\$	29 118	6 582 \$	191,7 M\$
	ASP	580	1 719 \$	1,0 M\$	32	6 183 \$	0,2 M\$	7 797	4 865 \$	37,9 M\$	8 409	4 653 \$	39,1 M\$
	AEP	71	1 738 \$	0,1 M\$	5	4 161 \$	0,0 M\$	502	5 668 \$	2,8 M\$	578	5 172 \$	3,0 M\$
Collégial	Total collégial	19 655	3 672 \$	72,2 M\$	2 742	6 395 \$	17,5 M\$	33 242	7 138 \$	237,3 M\$	55 639	5 877 \$	327,0 M\$
	Préuniversitaire	5 079	2 260 \$	11,5 M\$	774	5 511 \$	4,3 M\$	10 436	5 512 \$	57,5 M\$	16 289	4 498 \$	73,3 M\$
	Technique – DEC	10 043	3 123 \$	31,4 M\$	1 648	6 492 \$	10,7 M\$	16 839	7 351 \$	123,8 M\$	28 530	5 813 \$	165,8 M\$
	Technique – AEC	4 533	6 469 \$	29,3 M\$	320	8 034 \$	2,6 M\$	5 967	9 384 \$	56,0 M\$	10 820	8 123 \$	87,9 M\$
Universitaire	Total universitaire	25 870	4 123 \$	106,7 M\$	3 469	8 168 \$	28,3 M\$	57 790	9 067 \$	524,0 M\$	87 129	7 563 \$	659,0 M\$
	1 ^{er} cycle	19 973	3 786 \$	75,6 M\$	2 856	7 990 \$	22,8 M\$	43 911	8 739 \$	383,8 M\$	66 740	7 225 \$	482,2 M\$
	2 ^e cycle	4 744	5 143 \$	24,4 M\$	528	8 918 \$	4,7 M\$	12 329	9 970 \$	122,9 M\$	17 601	8 637 \$	152,0 M\$
	3 ^e cycle	1 153	5 770 \$	6,7 M\$	85	9 511 \$	0,8 M\$	1 550	11 153 \$	17,3 M\$	2 788	8 877 \$	24,7 M\$
Total		53 031	3 793 \$	201,1 M\$	6 864	7 251 \$	49,8 M\$	120 978	8 008 \$	968,8 M\$	180 873	6 744 \$	1 219,7 M\$

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme mentionné au début du chapitre, 66,9 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle, 78,6 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 324 \$ et 4 607 \$. À titre de comparaison, presque tous ceux qui poursuivaient des études menant à une ASP (92,7 %) ont reçu un prêt et une bourse, alors que ce fut le cas pour 74,3 % au DEP et pour 86,9 % à l'AEP.

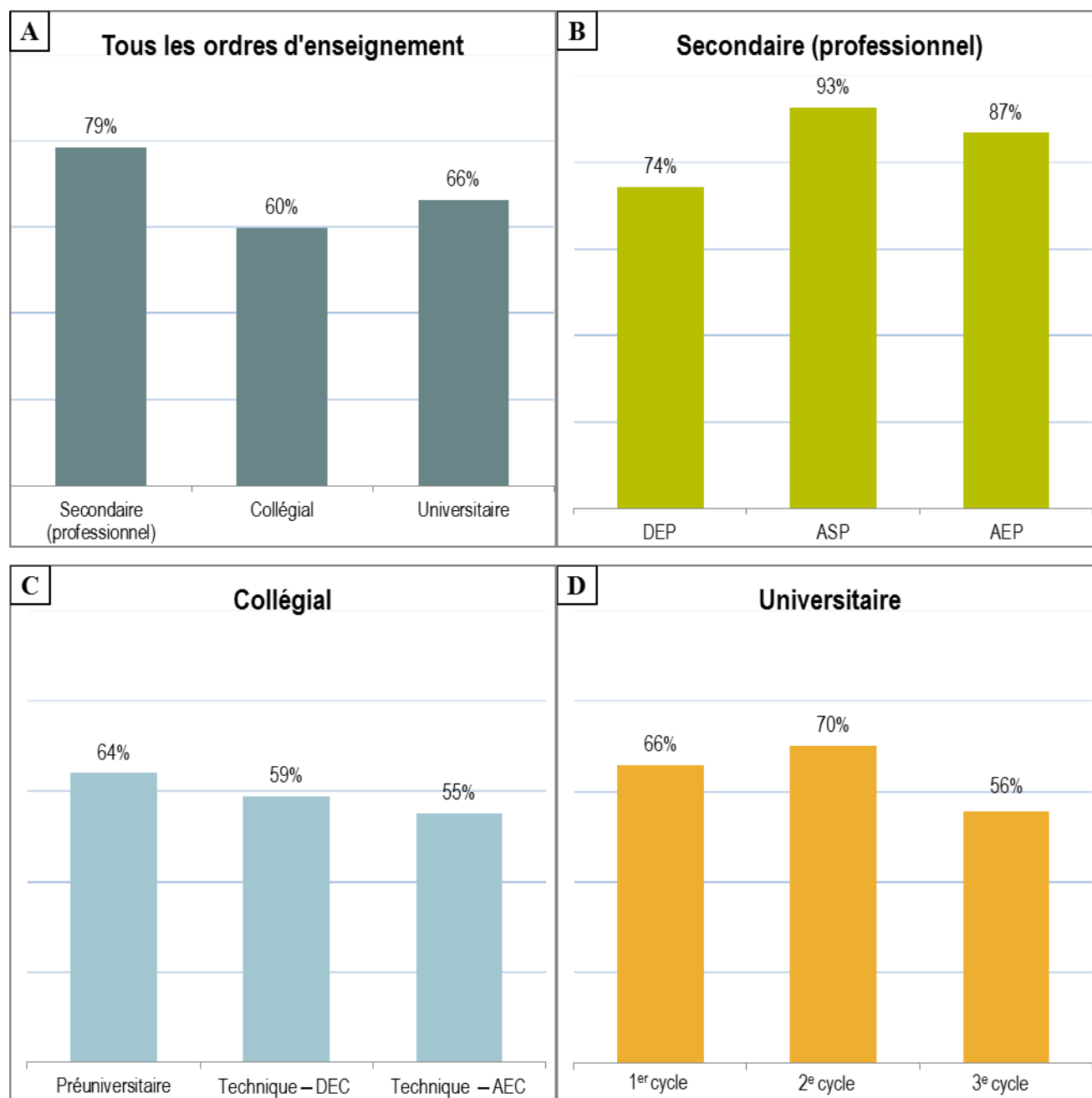
Au collégial, 59,7 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 031 \$ et de 4 107 \$. Un peu plus de un bénéficiaire sur deux (55,1 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 59,0 % des bénéficiaires à la formation technique menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et 64,1 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, deux bénéficiaires sur trois (66,3 %) ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 713 \$ et de 5 354 \$. Plus d'un bénéficiaire sur deux (55,6 %) a reçu un prêt et une bourse pour des études au 3^e cycle, comparativement à 65,8 % au 1^{er} cycle et à 70,0 % au 2^e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						Montant total d'aide
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	29 946	2 324 \$	4 607 \$	6 932 \$	69,6 M\$	138,0 M\$	207,6 M\$
	DEP	21 647	2 765 \$	4 940 \$	7 705 \$	59,9 M\$	106,9 M\$	166,8 M\$
	ASP	7 797	1 159 \$	3 706 \$	4 865 \$	9,0 M\$	28,9 M\$	37,9 M\$
	AEP	502	1 423 \$	4 245 \$	5 668 \$	0,7 M\$	2,1 M\$	2,8 M\$
Collégial	Total collégial	33 242	3 031 \$	4 107 \$	7 138 \$	100,8 M\$	136,5 M\$	237,3 M\$
	Préuniversitaire	10 436	2 524 \$	2 988 \$	5 512 \$	26,3 M\$	31,2 M\$	57,5 M\$
	Technique DEC	16 839	3 085 \$	4 265 \$	7 351 \$	52,0 M\$	71,8 M\$	123,8 M\$
	Technique AEC	5 967	3 766 \$	5 618 \$	9 384 \$	22,5 M\$	33,5 M\$	56,0 M\$
Universitaire	Total universitaire	57 790	3 713 \$	5 354 \$	9 067 \$	214,6 M\$	309,4 M\$	524,0 M\$
	1 ^{er} cycle	43 911	3 408 \$	5 331 \$	8 739 \$	149,7 M\$	234,1 M\$	383,8 M\$
	2 ^e cycle	12 329	4 595 \$	5 374 \$	9 970 \$	56,7 M\$	66,3 M\$	122,9 M\$
	3 ^e cycle	1 550	5 318 \$	5 835 \$	11 153 \$	8,2 M\$	9,0 M\$	17,3 M\$
Total des bénéficiaires		120 978	3 182 \$	4 827 \$	8 008 \$	384,9 M\$	583,9 M\$	968,8 M\$

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses était de 6 744 \$ en 2015-2016. On observe que près de la moitié (47,7 %) de l'ensemble des bénéficiaires ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 \$. Si on les répartit selon l'ordre d'enseignement, on remarque que 55,1 % des bénéficiaires à la formation universitaire ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 \$, alors que cette proportion était respectivement de 41,0 % et de 40,6 % au collégial et à la formation professionnelle (tableau 1.2.4).

À l'opposé, 52,2 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont obtenu une aide financière totale de 6 000 \$ ou moins. Plus particulièrement, près du quart (23,3 %) des bénéficiaires ont reçu un montant d'aide entre 2 001 \$ et 4 000 \$, ce qui représente près de la moitié des bénéficiaires qui recevaient une aide totale de 6 000 \$ ou moins.

À la formation professionnelle du secondaire, c'est 18,1 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP et 30,3 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une AEP qui ont reçu un montant d'aide total de plus 6 000 \$. À titre de comparaison, c'est 47,4 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à un DEP qui ont reçu une somme du même ordre.

Au collégial, la proportion de bénéficiaires qui ont reçu plus de 6 000 \$ était de 25,2 % à la formation préuniversitaire, alors qu'elle était de 42,3 % à la formation technique menant à un DEC et de 61,3 % à la formation technique conduisant à une AEC.

À l'enseignement universitaire, près de deux bénéficiaires sur trois au 2^e et au 3^e cycle, soit 64,4 % et 65,6 % respectivement, ont reçu une aide totale de plus de 6 000 \$, comparativement à un peu plus de la moitié (52,3 %) pour ceux du 1^{er} cycle.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	13,1 %	25,2 %	21,1 %	13,3 %	10,0 %	17,3 %
	DEP	13,9 %	21,3 %	17,4 %	15,0 %	11,8 %	20,6 %
	ASP	10,0 %	39,0 %	32,9 %	7,4 %	4,1 %	6,6 %
	AEP	13,7 %	23,2 %	32,9 %	13,0 %	9,3 %	8,0 %
Collégial	Total collégial	13,7 %	24,8 %	20,4 %	13,5 %	13,0 %	14,5 %
	Préuniversitaire	18,7 %	30,8 %	25,3 %	10,4 %	10,4 %	4,4 %
	Technique – DEC	13,9 %	24,7 %	19,1 %	14,5 %	14,1 %	13,7 %
	Technique – AEC	6,0 %	16,1 %	16,6 %	15,7 %	13,9 %	31,7 %
Universitaire	Total universitaire	5,9 %	21,5 %	17,4 %	14,5 %	12,4 %	28,2 %
	1 ^{er} cycle	6,4 %	24,2 %	17,1 %	14,6 %	11,9 %	25,8 %
	2 ^e cycle	4,1 %	13,1 %	18,4 %	14,3 %	14,5 %	35,6 %
	3 ^e cycle	4,9 %	10,5 %	19,9 %	13,0 %	13,3 %	39,3 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	9,8 %	23,3 %	19,1 %	13,9 %	12,1 %	21,7 %

Rappelons que le montant de bourse moyen attribué dans le cadre du Programme de prêts et bourses était de 4 957 \$ en 2015-2016. Parmi les boursiers, 59,0 % des étudiants à l'université ont reçu une bourse de plus de 4 000 \$, comparativement à 44,1 % au collégial et à 47,3 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	18,0 %	34,7 %	19,1 %	12,5 %	8,5 %	7,2 %
	DEP	20,4 %	25,4 %	20,1 %	15,0 %	10,2 %	8,8 %
	ASP	11,2 %	60,7 %	16,3 %	5,3 %	3,5 %	3,0 %
	AEP	14,6 %	41,6 %	22,5 %	12,2 %	6,1 %	3,0 %
Collégial	Total collégial	27,3 %	28,7 %	16,7 %	13,5 %	6,4 %	7,5 %
	Préuniversitaire	37,0 %	34,7 %	12,6 %	10,0 %	2,3 %	3,3 %
	Technique – DEC	25,7 %	26,7 %	18,0 %	14,5 %	6,9 %	8,1 %
	Technique – AEC	14,6 %	23,6 %	20,0 %	16,4 %	12,5 %	12,9 %
Universitaire	Total universitaire	18,0 %	23,1 %	18,9 %	16,6 %	10,2 %	13,3 %
	1 ^{er} cycle	18,4 %	23,5 %	18,7 %	16,1 %	9,7 %	13,6 %
	2 ^e cycle	16,8 %	22,2 %	19,4 %	18,2 %	11,5 %	11,9 %
	3 ^e cycle	15,0 %	18,5 %	18,2 %	20,5 %	13,1 %	14,7 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	20,6 %	27,4 %	18,3 %	14,8 %	8,7 %	10,2 %

À l'automne 2015, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 32,3 % (tableau 1.2.6). C'est à la formation universitaire que s'observait le plus haut taux de participation, où 42,2 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 32,8 % au secondaire à la formation professionnelle et à 24,0 % au collégial subventionné².

À l'enseignement universitaire, c'est au 2^e cycle que le taux de participation était le plus élevé, s'élevant à 68,7 %, alors qu'il était de 39,1 % au 1^{er} cycle et de 28,2 % au 3^e cycle. C'est également au 2^e cycle que se trouvait la plus grande proportion de boursiers (51,1 %). Par ailleurs, 30,3 % des étudiants universitaires ont reçu une bourse.

Au collégial subventionné, 15,0 % des étudiants à la formation préuniversitaire ont profité d'une aide financière, comparativement à 31,4 % à la formation technique menant à un DEC et à 46,8 % à la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 16,5 % des étudiants collégiaux en ont bénéficié.

À la formation professionnelle du secondaire, 33,6 % des élèves inscrits à un programme menant au DEP ont profité d'une aide financière, comparativement à 30,8 % à l'ASP et à 16,0 % à l'AEP. Finalement, 26,2 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

² Les données pour l'enseignement collégial non subventionné n'étant pas disponibles, cet ordre d'enseignement est exclu.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2015 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	32,2 %	26,2 %	32,8 %
	DEP	32,9 %	26,1 %	33,6 %
	ASP	30,7 %	28,5 %	30,8 %
	AEP	15,9 %	14,5 %	16,0 %
Collégial subventionné	Total collégial	22,8 %	16,5 %	24,0 %
	Préuniversitaire	14,3 %	10,3 %	15,0 %
	Technique – DEC	29,5 %	20,8 %	31,4 %
	Technique – AEC	45,3 %	37,0 %	46,8 %
Universitaire	Total universitaire	40,9 %	30,3 %	42,2 %
	1 ^{er} cycle	37,9 %	28,0 %	39,1 %
	2 ^e cycle	67,0 %	51,1 %	68,7 %
	3 ^e cycle	27,3 %	17,4 %	28,2 %
Total des bénéficiaires		31,2 %	23,4 %	32,3 %

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2015-2016 étaient principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et au début de la vingtaine. Les femmes étaient en plus grand nombre que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résidaient pas chez leurs parents.

Les tableau 1.3.1 et tableau 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en 2015-2016. La majorité était de citoyenneté canadienne avec 68,7 % des bénéficiaires nés au Canada et 11,3 % naturalisés canadiens. De plus, un bénéficiaire sur cinq (19,8 %) avait le statut de résident permanent. Les bénéficiaires étaient par ailleurs en grande majorité célibataires (76,7 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2015-2016

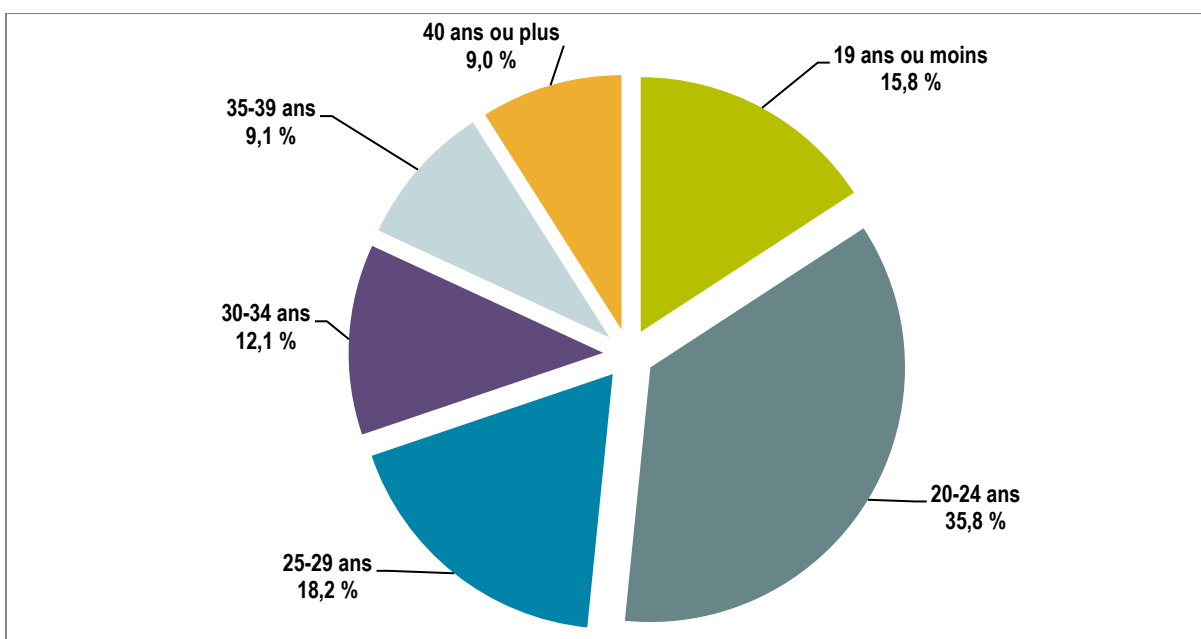
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	124 178	68,7 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	20 450	11,3 %
Résidence permanente	35 890	19,8 %
Statut de réfugié	355	0,2 %
Total des bénéficiaires	180 873	100,0 %

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2015-2016

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	138 692	76,7 %
Mariée ou marié ou unie ou uni civilement	35 559	19,7 %
Divorcée ou divorcé	3 288	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	3 112	1,7 %
Veuve ou veuf	222	0,1 %
Total des bénéficiaires	180 873	100,0 %

Le graphique 1.3.1 permet de constater que 69,8 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans et que la majorité (35,8 %) se situait dans la catégorie des 20 à 24 ans. Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici au 30 septembre 2015.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2015



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui fréquentaient l'université (48,2 %, soit 42 011) étaient âgés de 20 à 24 ans. Cette proportion s'explique principalement par leur nombre au 1^{er} cycle. Les bénéficiaires du 2^e cycle se répartissent surtout dans les catégories des 20-24 ans et des 25-29 ans. Finalement, ceux du 3^e cycle se trouvaient majoritairement dans la catégorie des 25-29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (63,4 %, soit 35 292) étaient âgés de moins de 25 ans, répartis dans les catégories des 19 ans ou moins et des 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant à un DEC, le partage était homogène, alors qu'à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (la majorité ayant 19 ans ou moins), et qu'à la formation technique conduisant à l'AEC, ils étaient plus âgés (avec une majorité de 20-24 ans).

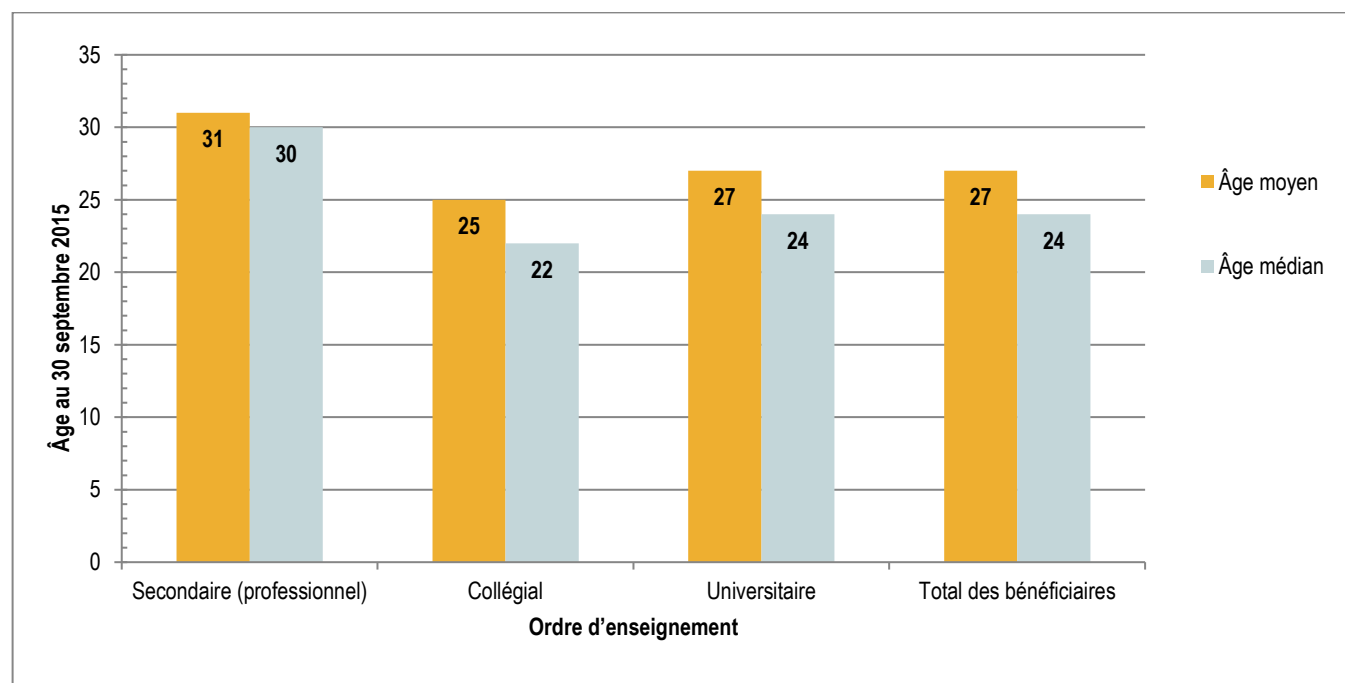
À la formation professionnelle du secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à une ASP, on comptait relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes conduisant à une AEP, on observe que la majorité des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2015

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2014						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 462	7 412	6 597	6 802	5 739	7 093	38 105
	DEP	4 274	6 833	5 333	4 480	3 695	4 503	29 118
	ASP	169	537	1 226	2 225	1 910	2 342	8 409
	AEP	19	42	38	97	134	248	578
Collégial	Total collégial	19 936	15 356	7 295	5 327	4 030	3 695	55 639
	Préuniversitaire	10 895	3 470	935	505	287	197	16 289
	Technique – DEC	8 495	9 638	4 396	2 709	1 877	1 415	28 530
	Technique – AEC	546	2 248	1 964	2 113	1 866	2 083	10 820
Universitaire	Total universitaire	4 108	42 011	19 097	9 794	6 718	5 401	87 129
	1 ^{er} cycle	4 085	34 755	12 636	6 776	4 739	3 749	66 740
	2 ^e cycle	23	6 888	5 484	2 380	1 555	1 271	17 601
	3 ^e cycle	0	368	977	638	424	381	2 788
Total des bénéficiaires	Nombre	28 506	64 779	32 989	21 923	16 487	16 189	180 873
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	15,8 %	35,8 %	18,2 %	12,1 %	9,1 %	9,0 %	100,0 %

Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à la formation professionnelle du secondaire étaient plus âgés que ceux de la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2015



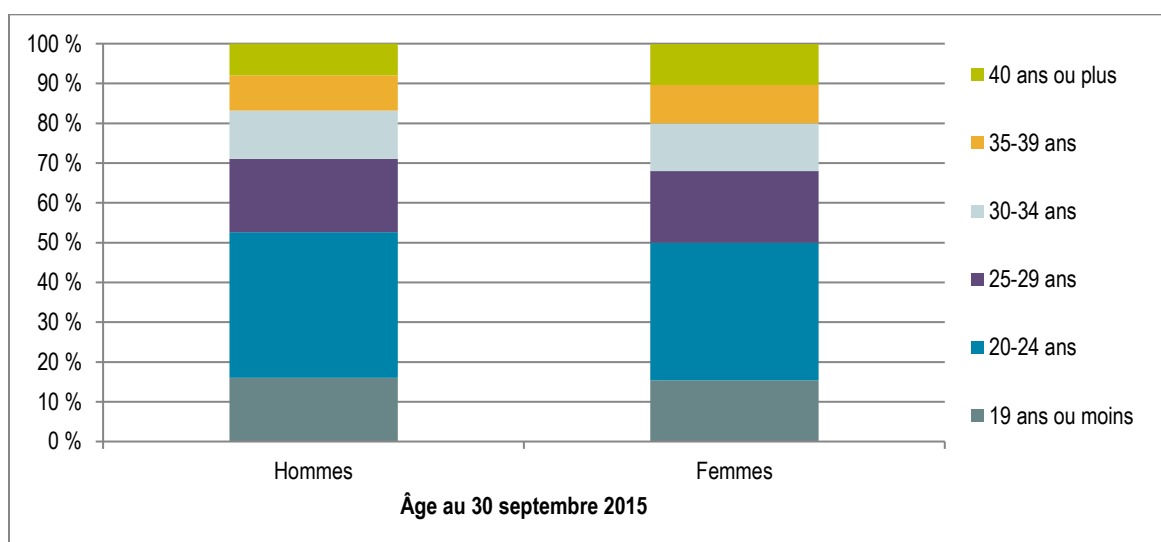
Environ 61,0 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2015-2016 étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est au secondaire à la formation professionnelle menant à une AEP que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 73,4 %. La présence des femmes au collégial était aussi fortement marquée à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,2 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	21 572	56,6 %	16 533	43,4 %
	DEP	16 304	56,0 %	12 814	44,0 %
	ASP	4 844	57,6 %	3 565	42,4 %
	AEP	424	73,4 %	154	26,6 %
Collégial	Total collégial	35 806	64,4 %	19 833	35,6 %
	Préuniversitaire	10 174	62,5 %	6 115	37,9 %
	Technique – DEC	19 168	67,2 %	9 362	32,8 %
	Technique – AEC	6 464	59,7 %	4 356	40,3 %
Universitaire	Total universitaire	52 277	60,0 %	34 852	40,0 %
	1 ^{er} cycle	40 265	60,3 %	26 475	39,7 %
	2 ^e cycle	10 418	59,2 %	7 183	40,8 %
	3 ^e cycle	1 594	57,2 %	1 194	42,8 %
Total des bénéficiaires		109 655	60,6 %	71 218	39,4 %

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, on remarque au graphique 1.3.3 qu'elle était homogène selon le sexe.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2015



Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est l'une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 136 175 bénéficiaires (75,3 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2015-2016. Ceux-ci recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 622 \$, comparativement à 4 067 \$ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. C'est au secondaire à la formation professionnelle que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 85,7 %, suivi du niveau universitaire avec 76,8 % et du niveau collégial avec 65,8 %. Notons au passage que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires résidant chez leurs parents étaient plus nombreux que ceux ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
		Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	5 436	3 419 \$	32 669	6 587 \$
	DEP	5 011	3 545 \$	24 107	7 213 \$
	ASP	404	1 954 \$	8 005	4 789 \$
	AEP	21	1 485 \$	557	5 311 \$
Collégial	Total collégial	19 020	3 603 \$	36 619	7 058 \$
	Préuniversitaire	9 185	3 230 \$	7 104	6 138 \$
	Technique – DEC	8 093	3 349 \$	20 437	6 788 \$
	Technique – AEC	1 742	6 752 \$	9 078	8 386 \$
Universitaire	Total universitaire	20 242	4 678 \$	66 887	8 436 \$
	1 ^{er} cycle	18 143	4 568 \$	48 597	8 217 \$
	2 ^e cycle	1 999	5 584 \$	15 602	9 029 \$
	3 ^e cycle	100	6 470 \$	2 688	8 967 \$
Total		44 698	4 067 \$	136 175	7 622 \$

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

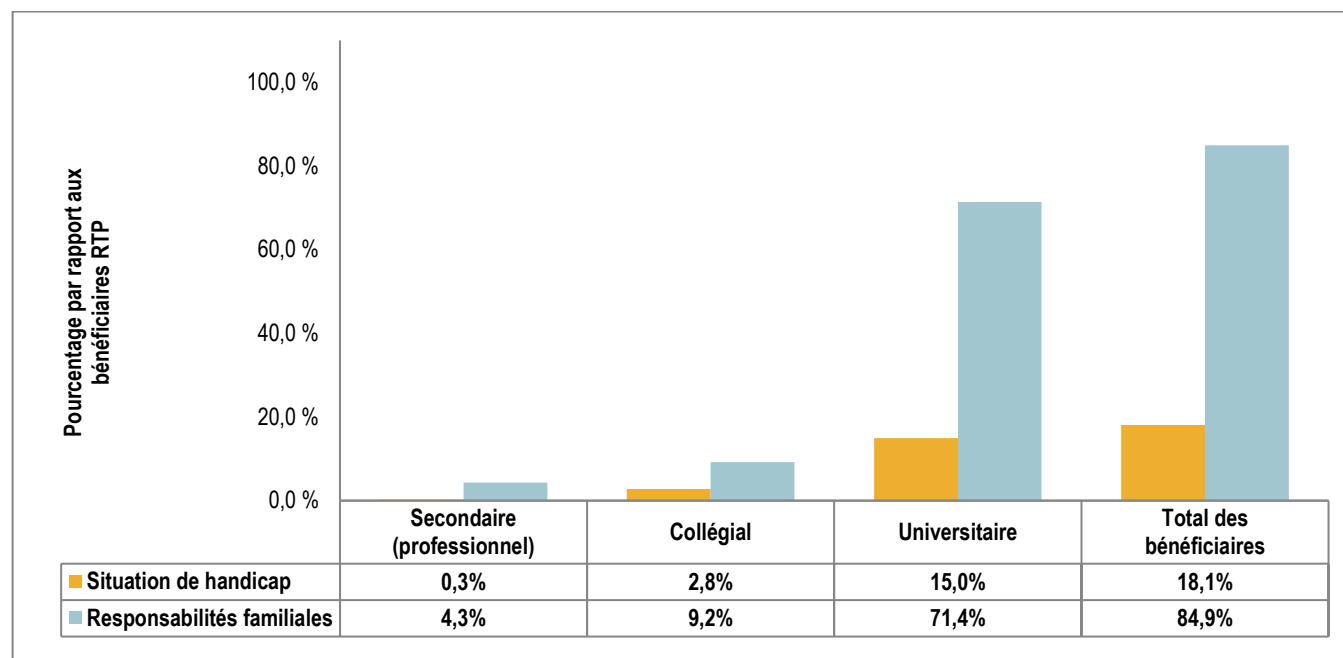
En 2015-2016, 12 126 personnes ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentaient 6,7 % de l'ensemble des 180 873 bénéficiaires du Programme. C'est au 1^{er} cycle universitaire que se trouvaient la majorité de ces bénéficiaires, soit 8 976 (74,0 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

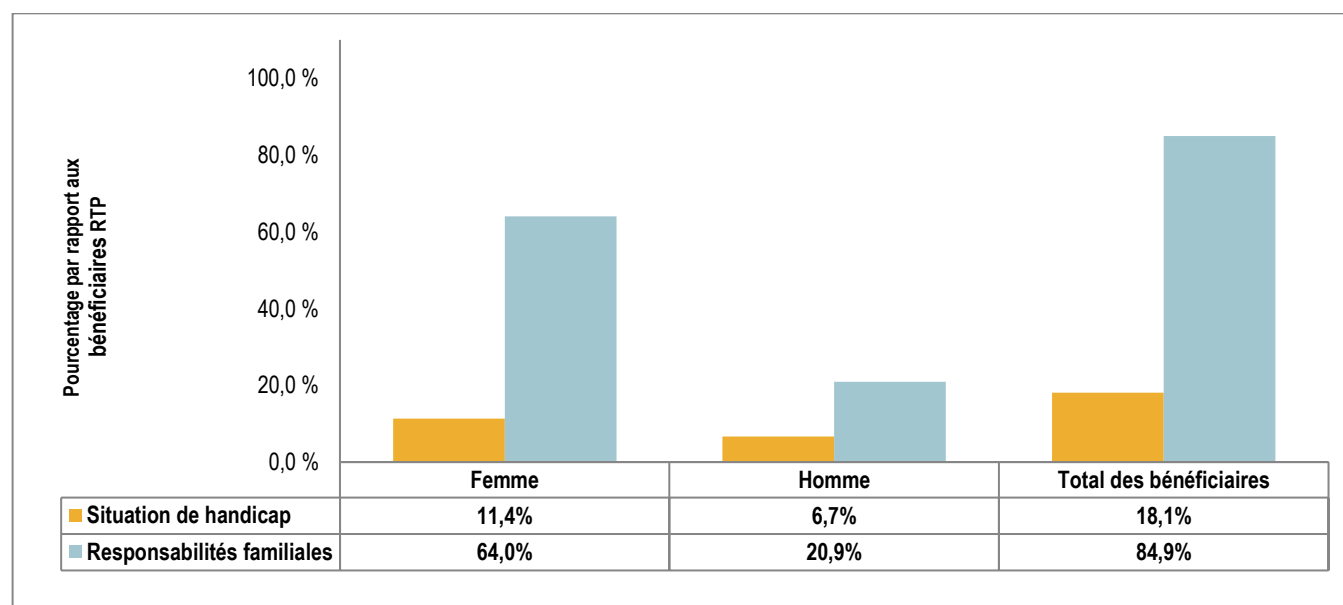
Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	550	4,5 %
	DEP	448	3,7 %
	ASP	88	0,7 %
	AEP	14	0,1 %
Collégial	Total collégial	1 388	11,4 %
	Préuniversitaire	383	3,2 %
	Technique – DEC	733	6,0 %
	Technique – AEC	272	2,2 %
Universitaire	Total universitaire	10 188	84,0 %
	1 ^{er} cycle	8 976	74,0 %
	2 ^e cycle	1 161	9,6 %
	3 ^e cycle	51	0,4 %
Nombre		12 126	100,0 %
Total des bénéficiaires			
Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires		6,7 %	

La grande majorité (84,9 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avaient ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2015-2016, 364 bénéficiaires (3,0 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non démontrée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2015-2016



Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2015-2016



1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

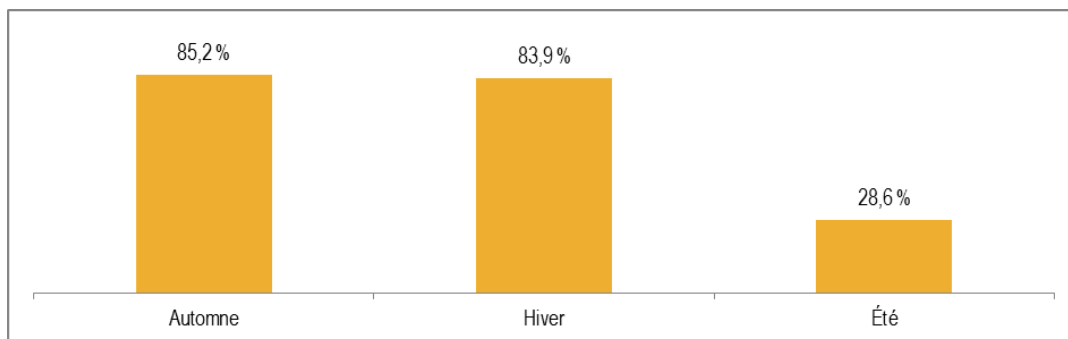
Le tableau 1.4.1 indique que la majorité a bénéficié du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres (automne et hiver), alors que 14,0 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2015, hiver 2016 et été 2016). Notons par ailleurs que 51,9 % des étudiants poursuivaient un cheminement atypique.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2015-2016

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	87 186	48,2 %
Automne seulement	40 132	22,2 %
Automne, hiver et été	25 306	14,0 %
Hiver seulement	16 620	9,2 %
Hiver et été	7 904	4,4 %
Automne et été	2 185	1,2 %
Été seulement	1 540	0,9 %
Total des bénéficiaires	180 873	100,00

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 85,2 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 83,9 % à l'hiver et à 28,6 % à l'été.

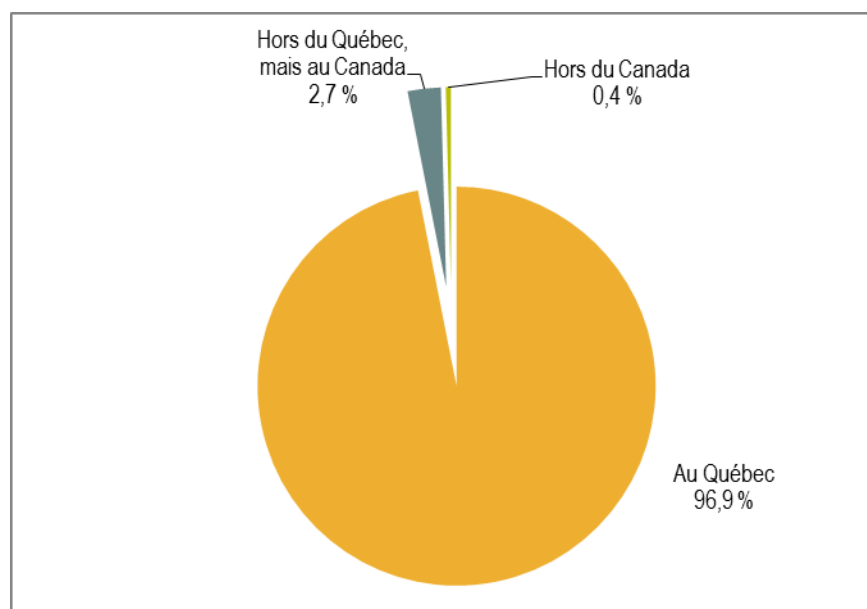
Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2015-2016



Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils montrent que la grande majorité (96,9 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement situé au Québec, alors que 2,7 % étudiaient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2015-2016

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	175 239	1 156,1 M\$
Hors du Québec, mais au Canada	4 868	53,0 M\$
Hors du Canada	766	10,5 M\$
Total	180 873	1 219,7 M\$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2015-2016

Les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué, répartis selon les dix établissements québécois qui accueillent le plus grand nombre de bénéficiaires, et selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle du secondaire, le premier établissement était le Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle, avec 2 797 bénéficiaires. Au collégial, il s'agissait du Cégep d'Ahuntsic (2 078) et à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (14 610).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2015-2016

Enseignement secondaire (formation professionnelle)		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle	2 797	13,0 M\$
Centre de carrières Saint Pius X	1 715	10,4 M\$
Centre de formation professionnelle des Riverains (Repentigny)	1 648	7,1 M\$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 408	9,1 M\$
Centre d'études commerciales Shadd	1 032	7,6 M\$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	980	6,6 M\$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	640	3,3 M\$
Centre de technologie Rosemont	640	4,2 M\$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	623	3,9 M\$
Centre de formation professionnelle West-Island	597	3,4 M\$
Autres établissements	26 025	165,2 M\$
Total de la formation professionnelle	38 105	233,8 M\$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2015-2016

Enseignement collégial		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	2 078	10,7 M\$
Cégep de Sherbrooke	1 884	8,8 M\$
Collège LaSalle	1 867	17,6 M\$
Cégep du Vieux Montréal	1 629	8,6 M\$
Cégep François-Xavier Garneau	1 591	7,4 M\$
Cégep de Sainte-Foy	1 567	7,4 M\$
Cégep de Maisonneuve	1 523	8,5 M\$
Cégep de Trois-Rivières	1 453	6,7 M\$
Collège Dawson	1 341	7,3 M\$
Cégep de Saint-Jérôme	1 209	5,9 M\$
Autres établissements	38 445	229,6 M\$
Total du collégial	54 587	318,5 M\$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2015-2016

Enseignement universitaire		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université de Montréal	14 610	113,2 M\$
Université Laval	13 221	92,5 M\$
Université du Québec à Montréal	11 847	81,8 M\$
Université Concordia	6 755	47,1 M\$
Université de Sherbrooke	6 663	47,8 M\$
Université McGill	4 747	40,0 M\$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 278	30,9 M\$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	3 329	27,3 M\$
École de technologie supérieure	2 570	17,6 M\$
École Polytechnique de Montréal	2 300	17,5 M\$
Autres établissements	12 227	88,2 M\$
Total de l'enseignement universitaire	82 547	603,9 M\$

Au total, 86,6 % (4 216) des 4 868 bénéficiaires dans les autres provinces canadiennes étudiaient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus rapprochée et la plus accessible pour les étudiants du Québec. Cette tendance est encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que plus de la moitié (64,4 %, soit 3 135) des bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, à la Cité collégiale, à l'Université de Carleton ainsi qu'au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2015-2016

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 169	24,9 M\$
La Cité collégiale (Ottawa)	565	4,4 M\$
Université de Carleton (Ottawa)	220	2,5 M\$
Université de Toronto	220	3,0 M\$
Collège Algonquin (Ottawa)	181	1,6 M\$
Autres établissements	1 513	16,6 M\$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	4 868	53,0 M\$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2015-2016

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	4 216	45,8 M\$
Nouveau-Brunswick	196	2,0 M\$
Colombie-Britannique	192	2,2 M\$
Nouvelle-Écosse	124	1,5 M\$
Alberta	69	0,8 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	25	0,2 M\$
Manitoba	20	0,2 M\$
Saskatchewan	17	0,2 M\$
Île-du-Prince-Édouard	9	0,1 M\$
Total	4 868	53,0 M\$

Par ailleurs, sur les 766 bénéficiaires qui étudiaient à l'extérieur du Canada, 244 (31,9 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute les bénéficiaires qui étudiaient en France (155) et au Royaume-Uni (97), une proportion de 64,8 % est répartie dans ces trois pays.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2015-2016

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	244	3,4 M\$
France	155	1,6 M\$
Royaume-Uni	97	1,9 M\$
Suisse	35	0,4 M\$
Allemagne	30	0,3 M\$
Belgique	23	0,3 M\$
Pays-Bas	22	0,4 M\$
Espagne	22	0,4 M\$
Australie	20	0,2 M\$
Italie	11	0,2 M\$
Autres pays	107	1,4 M\$
Total	766	10,5 M\$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement, en 2015-2016. On peut y observer que Montréal était la région d'études où ils étaient en plus grand nombre : 47 124 (54,1 %) à l'enseignement universitaire, 21 206 (38,1 %) à l'enseignement collégial et 16 515 (43,3 %) à la formation professionnelle du secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 81,9 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 72,6 % de l'aide attribuée tout ordre d'enseignement confondu. Le tableau montre également que la Montérégie est la deuxième région d'études recevant le plus grand nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle du secondaire. De plus, la Montérégie est en troisième place en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires à l'enseignement collégial.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2015-2016

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	16 515	107,5 M\$	21 206	143,8 M\$	47 124	352,2 M\$	84 845	603,5 M\$
Québec (Capitale-Nationale)	3 016	18,9 M\$	6 230	33,2 M\$	15 786	112,6 M\$	25 032	164,7 M\$
Estrie	1 272	7,3 M\$	2 361	11,4 M\$	7 408	54,0 M\$	11 041	72,7 M\$
Montérégie	4 110	24,7 M\$	5 326	28,3 M\$	1 030	8,3 M\$	10 466	61,3 M\$
Mauricie	1 085	6,3 M\$	2 817	16,5 M\$	4 390	32,2 M\$	8 292	55,0 M\$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 090	5,9 M\$	2 429	12,1 M\$	1 863	12,6 M\$	5 382	30,6 M\$
Bas-Saint-Laurent	834	4,6 M\$	2 614	14,2 M\$	890	6,0 M\$	4 338	24,8 M\$
Chaudière-Appalaches	1 295	6,5 M\$	2 110	9,3 M\$	789	4,0 M\$	4 194	19,8 M\$
Laurentides	1 700	10,1 M\$	2 094	10,1 M\$	455	2,5 M\$	4 249	20,2 M\$
Laval	1 613	10,9 M\$	1 612	8,8 M\$	673	4,5 M\$	3 898	24,2 M\$
Lanaudière	2 338	11,3 M\$	1 350	6,7 M\$	3	0,0 M\$	3 691	18,0 M\$
Outaouais	738	4,5 M\$	1 015	6,0 M\$	1 370	10,2 M\$	3 123	20,7 M\$
Centre-du-Québec	1 483	9,8 M\$	1 862	10,0 M\$	102	0,6 M\$	3 447	20,4 M\$
Abitibi-Témiscamingue	568	3,0 M\$	777	3,8 M\$	642	4,2 M\$	1 987	11,0 M\$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	257	1,4 M\$	447	2,4 M\$	—	—	704	3,8 M\$
Côte-Nord	129	0,7 M\$	315	1,9 M\$	22	0,1 M\$	466	2,7 M\$
Nord-du-Québec	62	0,3 M\$	22	0,1 M\$	—	—	84	0,4 M\$
Au Canada (hors du Québec)	—	—	1 025	8,3 M\$	3 843	44,8 M\$	4 868	53,1 M\$
Hors du Canada	—	—	27	0,2 M\$	739	10,3 M\$	766	10,5 M\$
Total	38 105	233,8 M\$	55 639	327,0 M\$	87 129	659,1 M\$	180 873	1 219,9 M\$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que 41,6 % des bénéficiaires du Programme étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents* en 2015-2016. Environ un sur quatre (24,3 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (34,1 %) étaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle du secondaire, c'est 15 863 bénéficiaires (41,6 %) qui étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Plus de la moitié d'entre eux étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP, soit 9 521 (60,0 %).

Au collégial, 32 555 bénéficiaires (58,5 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents*. De ce nombre, 51,4 % étaient inscrits à une formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1^{er} cycle et les 2^e et 3^e cycles. Ainsi, 33 289 bénéficiaires (50,0%) du 1^{er} cycle étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents*, alors qu'au 2^e et au 3^e cycle, ils étaient respectivement 13 924 (79,1 %) et 1 914 (68,7 %) dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient au 2^e ou au 3^e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et se trouvent donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	9 474	15 863	12 768
	DEP	8 224	9 521	11 373
	ASP	1 207	5 959	1 243
	AEP	43	383	152
Collégial	Total collégial	32 555	10 250	12 834
	Préuniversitaire	13 481	938	1 870
	Technique – DEC	16 727	4 733	7 070
	Technique – AEC	2 347	4 579	3 894
Universitaire	Total universitaire	33 289	17 796	36 044
	1 ^{er} cycle	33 289	13 245	20 206
	2 ^e cycle	—	3 677	13 924
	3 ^e cycle	—	874	1 914
Total des bénéficiaires	Nombre	75 318	43 909	61 646
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	41,6 %	24,3 %	34,1 %

Le tableau 1.5.2 montre que dans la catégorie *Avec contribution des parents*, il y avait un peu plus de personnes résidant chez leurs parents (38 310) que de personnes dans le cas contraire (37 008). L'aide financière moyenne accordée à ces dernières était également plus importante, soit 6 254 \$ comparativement à 3 893 \$ pour les premières.

Chez les bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents*, on observe des différences marquées. Ceux qui résidaient chez leurs parents recevaient en moyenne 5 115 \$, tandis que les autres recevaient en moyenne 8 133 \$. De plus, ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (99 167, soit 93,9 %) que ceux dans le cas contraire (6 388, soit 6,1 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	38 310	3 893 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	37 008	6 254 \$
	Total avec contribution des parents	75 318	5 053 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 388	5 115 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	99 167	8 133 \$
	Total sans contribution des parents	105 555	7 950 \$

En considérant tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, c'est 6,1 % (6 388) des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* qui résidaient chez leurs parents en 2015-2016 (tableau 1.5.3). Quant à ceux dans la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même au DEP (à la formation professionnelle du secondaire). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 641	4 833	795	27 836
	DEP	4 250	3 974	761	20 133
	ASP	374	833	30	7 172
	AEP	17	26	4	531
Collégial	Total collégial	18 058	14 497	962	22 122
	Préuniversitaire	9 045	4 436	140	2 668
	Technique – DEC	7 637	9 090	456	11 347
	Technique – AEC	1 376	971	366	8 107
Universitaire	Total universitaire	15 611	17 678	4 631	49 209
	1 ^{er} cycle	15 611	17 678	2 532	30 919
	2 ^e cycle	—	—	1 999	15 602
	3 ^e cycle	—	—	100	2 688
Total des bénéficiaires		38 310	37 008	6 388	99 167

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 75 318 bénéficiaires en 2015-2016 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 39 221 \$. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (55,6 %) n'avait qu'un seul parent contribuant au financement de ses études (statistique non présentée). Les revenus moyens correspondaient alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, pour 56,5 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 45 190 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 30 431 \$ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour les parents de 16 574 boursières et boursiers (36,7 %), étaient de 20 000 \$ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2015-2016

Revenus bruts déclarés des parents	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
20 000 \$ ou moins	16 574	36,7 %	21 828	29,0 %
De 20 001 \$ à 30 000 \$	6 912	15,3 %	9 708	12,9 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	7 343	16,2 %	10 500	13,9 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	6 093	13,5 %	9 456	12,6 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	3 513	7,8 %	6 795	9,0 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	2 287	5,1 %	5 564	7,4 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	1 304	2,9 %	4 692	6,2 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	631	1,4 %	3 050	4,0 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	302	0,7 %	1 688	2,2 %
100 001 \$ ou plus	231	0,5 %	2 037	2,7 %
Total des bénéficiaires	45 190	100,0 %	75 318	100,0 %
Revenus bruts moyens	30 431 \$		39 221 \$	

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2015-2016

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	42 568	56,5 %
De 1 \$ à 2 000 \$	14 743	19,6 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	7 747	10,3 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	4 448	5,9 %
6 001 \$ ou plus	5 812	7,7 %
Total des bénéficiaires	75 318	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint* comptait 43 909 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 18 280 \$. Pour 79,8 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.7). Quant aux 37 236 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou conjointe se chiffraient à 16 323 \$ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2015-2016

Revenus bruts déclarés du conjoint	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
20 000 \$ ou moins	23 829	64,0 %	27 005	61,5 %
De 20 001 \$ à 30 000 \$	3 934	10,6 %	4 490	10,2 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	3 789	10,2 %	4 388	10,0 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	2 636	7,1 %	3 225	7,3 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	1 632	4,4 %	2 168	4,9 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	927	2,5 %	1 339	3,0 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	362	1,0 %	730	1,7 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	92	0,2 %	352	0,8 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	14	0,0 %	146	0,3 %
100 001 \$ ou plus	21	0,1 %	66	0,2 %
Total des bénéficiaires	37 236	100,0 %	43 909	100,0 %
Revenus bruts moyens	16 323 \$		18 280 \$	

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2015-2016

Contribution du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	35 030	79,8 %
De 1 \$ à 2 000 \$	4 415	10,1 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	2 238	5,1 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 054	2,4 %
6 001 \$ ou plus	1 172	2,7 %
Total des bénéficiaires	43 909	100,0 %

En 2015-2016, les parents de 53,6 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit le ou la bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2015-2016

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	40 385	53,6 %
2	21 911	29,1 %
3	8 863	11,8 %
4 ou plus	4 159	5,5 %
Total des bénéficiaires	75 318	100,0 %

Un peu moins du quart (22,3 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2015-2016

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	9 795	22,3 %
1	12 964	29,5 %
2	13 511	30,8 %
3	5 500	12,5 %
4 ou plus	2 139	4,9 %
Total des bénéficiaires	43 909	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 82,5 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2015-2016

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	50 886	82,5 %
1	6 232	10,1 %
2	3 169	5,1 %
3	1 028	1,7 %
4 ou plus	331	0,5 %
Total des bénéficiaires	61 646	100,0 %

Au total, ils étaient 44 874, soit 24,8 % de l'ensemble des 180 873 bénéficiaires, à avoir au moins un enfant à charge en 2015-2016 (tableaux 1.5.9 et 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2015-2016 étaient les prestations d'assurance-emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2015-2016, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 109 \$ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (21,9 %) (tableau 1.6.3), cette moyenne est plutôt de 11 670 \$. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, est de 9 664 \$ pour ceux ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 \$.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (12 362 \$) à ceux qui étudiaient au secondaire à la formation professionnelle (11 622 \$), qui eux-mêmes avaient des revenus supérieurs à ceux qui étudiaient au collégial (10 584 \$).

C'est au collégial à la formation technique menant à une AEC et à l'université au 3^e cycle que se trouvaient les revenus d'emploi moyens non nuls les plus élevés. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 156 \$	5 312 \$	11 622 \$	9 816 \$
	DEP	9 002 \$	6 630 \$	12 129 \$	10 314 \$
	ASP	5 288 \$	1 164 \$	9 416 \$	7 186 \$
	AEP	7 290 \$	4 563 \$	10 352 \$	8 188 \$
Collégial	Total collégial	8 335 \$	6 294 \$	10 584 \$	8 500 \$
	Préuniversitaire	5 992 \$	4 433 \$	7 973 \$	6 511 \$
	Technique – DEC	8 763 \$	7 268 \$	10 658 \$	9 000 \$
	Technique – AEC	10 737 \$	7 548 \$	14 305 \$	11 878 \$
Universitaire	Total universitaire	10 019 \$	8 100 \$	12 362 \$	10 262 \$
	1 ^{er} cycle	9 723 \$	8 000 \$	12 096 \$	10 197 \$
	2 ^e cycle	10 885 \$	8 603 \$	13 078 \$	10 603 \$
	3 ^e cycle	11 656 \$	7 466 \$	13 989 \$	10 000 \$
Total des bénéficiaires		9 109 \$	7 000 \$	11 670 \$	9 664 \$

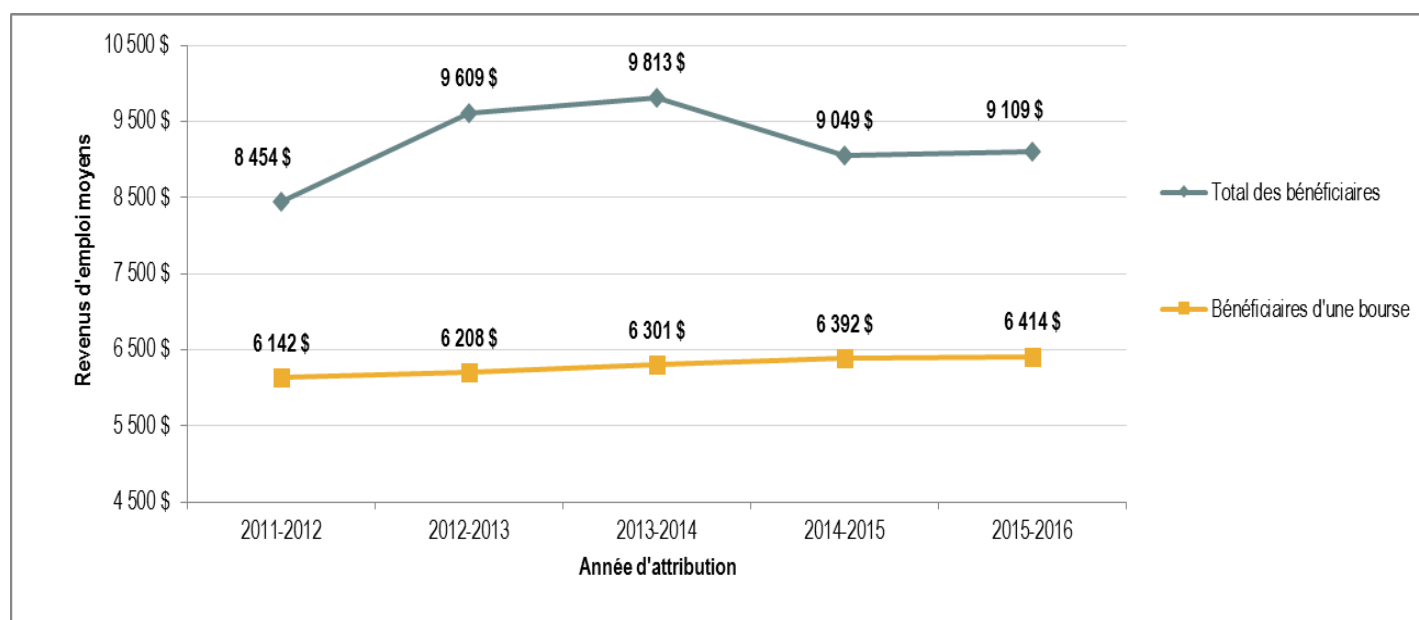
Le tableau 1.6.2 indique qu'excluant les revenus nuls et peu importe s'il y a une contribution des parents ou non, les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents ont des revenus moyens plus élevés.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2015-2016

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	7 371 \$	9 294 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	8 480 \$	9 785 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	10 512 \$	12 375 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	9 925 \$	13 427 \$

Depuis l'année d'attribution 2011-2012, les revenus d'emploi moyens des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année, alors que ceux de l'ensemble des bénéficiaires ont connu une hausse considérable en 2012-2013 avant de redescendre en 2014-2015 (graphique 1.6.1). Cette observation s'explique par la présence de bénéficiaires d'un prêt seulement qui avaient des revenus d'emploi très élevés en 2012-2013 et en 2013-2014. Cela confirme que le grand écart de cette variable (tableau 1.6.3) limite l'utilisation de la moyenne.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016



Les tableau 1.6.3 et tableau 1.6.4 indiquent qu'en 2015-2016, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 109 \$ et la moyenne de leur revenu total, de 9 711 \$. Une proportion de 21,9 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et 17,9 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 12,0 % des bénéficiaires (soit 21 694) avaient un revenu total supérieur à 20 000 \$, et que plus du tiers (38,2 %, soit 8 288) étaient au 1^{er} cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	7 507	3 686	171	4 047	5 073	2 699	13 095	2 951	465	39 694	21,9 %
De 1 \$ à 2 000 \$	2 412	867	65	1 781	2 013	939	4 836	1 532	328	14 773	8,2 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	1 967	598	41	1 911	2 450	663	4 490	1 233	261	13 614	7,5 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	2 095	604	44	2 002	2 909	679	5 285	1 319	201	15 138	8,4 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	2 094	520	49	1 763	3 046	619	5 699	1 365	196	15 351	8,5 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	1 967	425	29	1 523	2 981	669	6 067	1 505	189	15 355	8,5 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 907	376	41	1 010	2 383	613	5 625	1 354	181	13 490	7,5 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 724	269	18	689	1 897	531	4 795	1 153	137	11 213	6,2 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 511	244	24	458	1 563	614	3 890	1 078	125	9 507	5,3 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	1 287	196	18	346	1 138	396	2 888	779	108	7 156	4,0 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	1 061	137	21	196	838	418	2 305	685	104	5 765	3,2 %
20 001 \$ ou plus	3 586	487	57	563	2 239	1 980	7 765	2 647	493	19 817	11,0 %
Moyenne des revenus d'emploi										9 109 \$	

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2015-2016

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	6 522	3 381	160	3 583	4 298	2 142	10 183	1 915	191	32 375	17,9 %
De 1 \$ à 2 000 \$	2 617	1 021	65	1 902	2 276	1 253	5 576	1 379	152	16 241	9,0 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	2 143	636	43	1 993	2 528	707	4 692	1 114	154	14 010	7,7 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	2 187	631	44	2 047	2 928	725	5 451	1 245	152	15 410	8,5 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	2 143	523	53	1 801	3 070	645	5 812	1 319	184	15 550	8,6 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	2 036	438	28	1 543	3 020	695	6 175	1 495	182	15 612	8,6 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 947	382	38	1 052	2 454	611	5 820	1 492	182	13 978	7,7 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 771	285	19	715	1 954	546	5 059	1 345	187	11 881	6,6 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 542	251	22	469	1 603	626	4 155	1 243	177	10 088	5,6 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	1 323	203	22	370	1 187	401	3 100	1 014	147	7 767	4,3 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	1 095	142	20	219	869	431	2 429	863	199	6 267	3,5 %
20 001 \$ ou plus	3 792	516	64	595	2 343	2 038	8 288	3 177	881	21 694	12,0 %
Moyenne du revenu total										9 711 \$	

Pour ce qui est des autres revenus, 34 360 bénéficiaires touchaient en moyenne 3 172 \$ en 2015-2016. Ces autres revenus étaient de 1 000 \$ ou moins pour 41,7 % de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 \$ pour 8,9 % d'entre eux (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2015-2016

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 000 \$	14 337	41,7 %
De 1 001 \$ à 2 000 \$	5 618	16,4 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	3 740	10,9 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	2 636	7,7 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	1 921	5,6 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	1 406	4,1 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	947	2,8 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	703	2,0 %
8 001 \$ ou plus	3 052	8,9 %
Total des bénéficiaires	34 360	100,0 %
Autres revenus moyens		3 172 \$

Parmi ces autres revenus, 15 922 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 613 \$. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu pris en compte dans une bourse d'excellence est le montant excédant 5 000 \$. Ainsi, pour les 12 638 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 \$ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2015-2016

Montant de bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 5 000 \$	12 638	79,4 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	705	4,4 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	421	2,6 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	349	2,2 %
8 001 \$ ou plus	1 809	11,4 %
Total des bénéficiaires	15 922	100,0 %
Montant de bourse d'excellence moyen		3 613 \$

De plus, c'est 3 820 bénéficiaires qui avaient un revenu de pension alimentaire moyen de 3 833 \$. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, seuls les montants reçus à titre de pension alimentaire qui excèdent le montant de 1 200 \$ par enfant à charge de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Ainsi, comme montré au tableau 1.6.7, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 29,9 % des bénéficiaires qui recevaient une pension alimentaire.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2015-2016

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 200 \$	636	16,6 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	453	11,9 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	702	18,4 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	584	15,3 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	478	12,5 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	310	8,1 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	206	5,4 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	149	3,9 %
8 001 \$ ou plus	302	7,9 %
Total des bénéficiaires	3 820	100,0 %
Montant de pension alimentaire moyen		3 833 \$

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2015-2016

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	1 143	29,9 %
De 1 \$ à 1 200 \$	743	19,5 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	435	11,4 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	513	13,4 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	347	9,1 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	226	5,9 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	153	4,0 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	74	1,9 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	65	1,7 %
8 001 \$ ou plus	121	3,2 %
Total des bénéficiaires	3 820	100,0 %

Finalement, notons que le tiers (33,8 %) des bénéficiaires apportait une contribution nulle au premier calcul en 2015-2016 (tableau 1.6.9). Si le montant des besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi relativement à l'année d'attribution ou s'il est inférieur au montant de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiant. Dans ce cas, ce dernier ne reçoit de l'aide que sous forme de prêt.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2015-2016

Contribution de l'étudiant (1 ^{er} calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	61 058	33,8 %
De 1 \$ à 1 000 \$	22 358	12,4 %
De 1 001 \$ à 5 000 \$	64 177	35,5 %
De 5 001 \$ à 10 000 \$	25 240	14,0 %
10 001 \$ ou plus	8 040	4,4 %
Total des bénéficiaires	180 873	100,0 %

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiant : l'ordre d'enseignement où se situe la demande, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu des études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

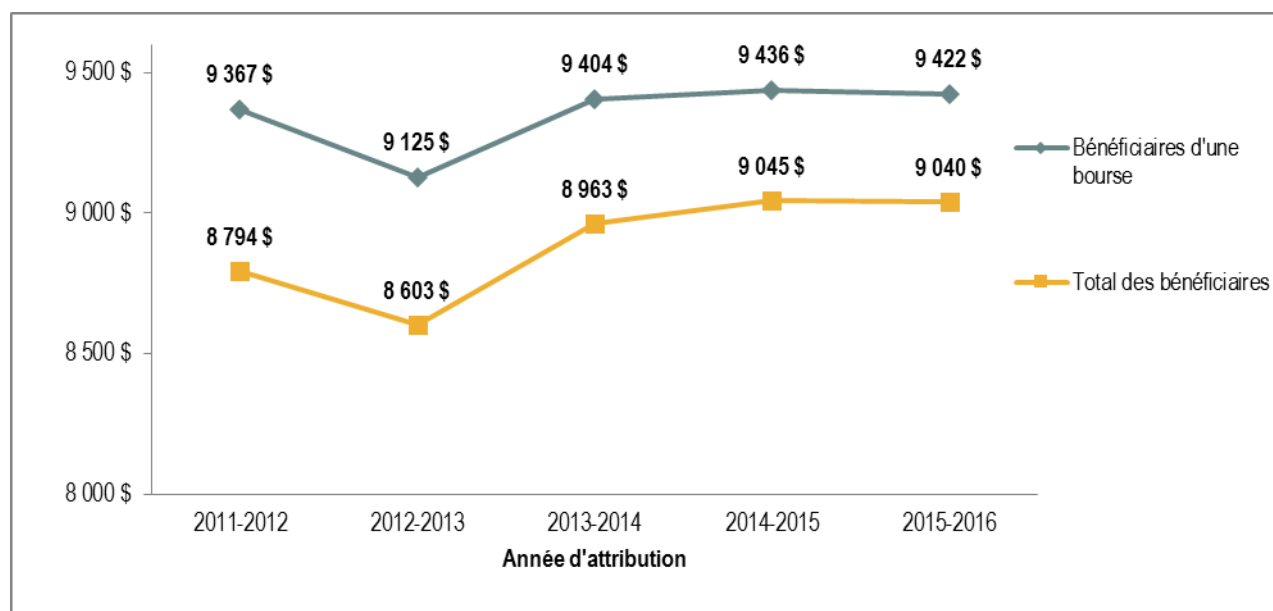
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2015-2016 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,9 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,4 %), et la grande majorité (80,6 %) s'est vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,44 milliard de dollars. Par ailleurs, un bénéficiaire sur cinq (21,3 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant total de 75,7 millions de dollars. Finalement, 21 643 bénéficiaires (12,0 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut d'étudiant réputé inscrit, des frais représentant 49,1 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2015-2016

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	180 780	99,9 %	1 011,7 M\$
Frais scolaires	145 706	80,6 %	330,1 M\$
Frais de matériel scolaire	179 735	99,4 %	100,9 M\$
Frais de garde pour enfant	38 573	21,3 %	75,7 M\$
Frais de subsistance pour réputé inscrit	21 643	12,0 %	49,1 M\$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiant, on peut observer qu'il est plutôt stable depuis 3 ans, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2011-2012 à 2015-2016



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 10 204 bénéficiaires en 2015-2016, pour un montant total de 5,3 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (61,7 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2015-2016

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 467	34,0 %	1,8 M\$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 827	27,7 %	1,5 M\$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 429	14,0 %	0,7 M\$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	953	9,3 %	0,5 M\$
MRC d'Antoine-Labelle	548	5,4 %	0,3 M\$
Région de la Côte-Nord	493	4,8 %	0,2 M\$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	153	1,5 %	0,1 M\$
Ville de La Tuque	143	1,4 %	0,1 M\$
MRC de Pontiac	108	1,1 %	0,1 M\$
Région du Nord-du-Québec	83	0,8 %	<0,1 M\$
Total des bénéficiaires	10 204	100,0 %	5,3 M\$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis les quatre dernières années, le nombre de demandes d'aide financière présente une augmentation quasi constante, avec un total de 212 438 en 2015-2016 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 9 330 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la Loi sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). Près de la moitié de ces demandes (47,0 %, soit 4 383) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité était le deuxième motif de refus.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2011-2012 à 2015-2016

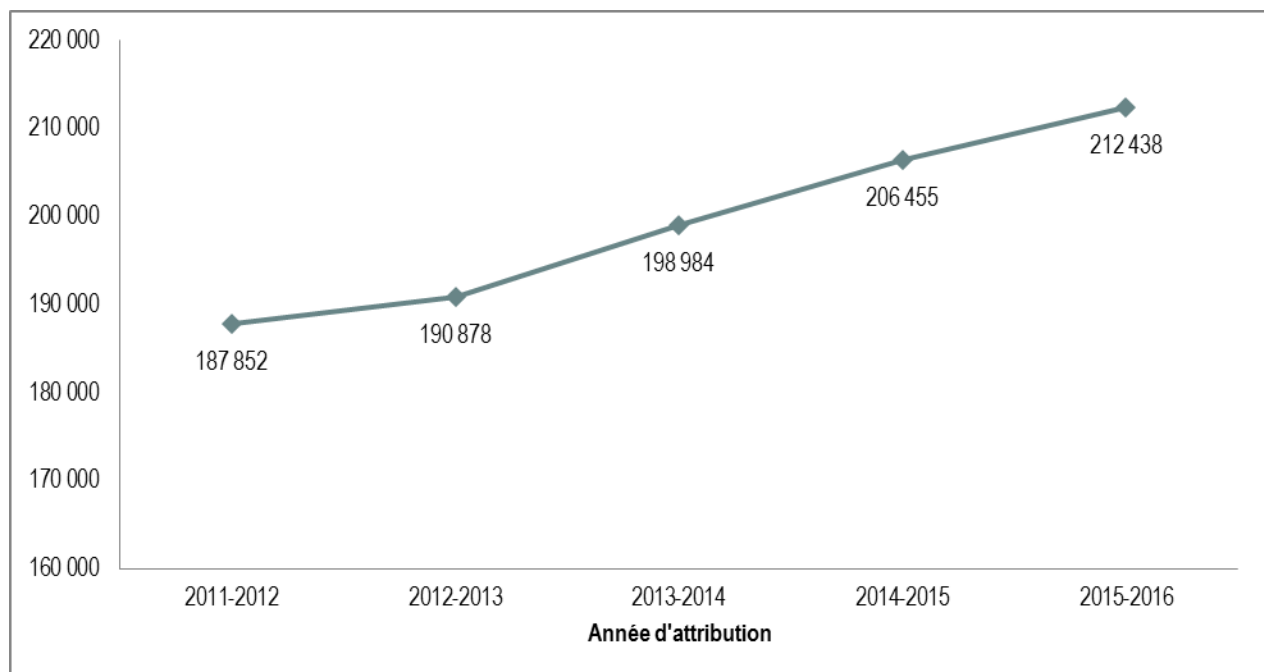


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2015-2016

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 383
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 239
Études non reconnues comme étant à temps plein	1 080
Demande d'aide financière en retard	749
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	685
Limite d'endettement atteinte	590
Autres motifs	604
Total des demandes d'aide financière refusées	9 330

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes d'aide refusées, on observe que 22 235 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2015-2016 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix rembourseront leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le feront en un seul versement.

Les 68 697 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2015-2016 avaient une dette d'études moyenne de 11 225 \$ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 \$. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 13 316 \$ au 1^{er} cycle à 25 247 \$ au 3^e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2015-2016

Dette d'études	Secondaire	Collégial			Universitaire			Total
	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	
De 1 \$ à 5 000 \$	8 827	1 959	3 180	212	3 181	644	57	18 060
De 5 001 \$ à 10 000 \$	6 464	1 149	4 217	475	5 246	1 841	129	19 521
De 10 001 \$ à 15 000 \$	2 792	318	3 062	653	4 781	1 841	141	13 588
De 15 001 \$ à 30 000 \$	1 853	136	2 670	640	6 121	3 105	397	14 922
30 001 \$ et plus	272	—	186	35	969	816	328	2 606
Total des emprunteuses et des emprunteurs	20 208	3 562	13 315	2 015	20 298	8 247	1 052	68 697
Montant moyen de la dette d'études	7 574 \$	5 560 \$	10 374 \$	13 090 \$	13 316 \$	16 601 \$	25 247 \$	11 225 \$

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,3 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 17,9 %, 13,4 %, 9,5 % et 2,9 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2016

Établissement financier ¹	Prêts négociés	
	%	Montant
Fédération des caisses Desjardins du Québec	56,1 %	2 374,6 M\$
Banque Royale du Canada	17,9 %	758,9 M\$
Banque Nationale du Canada	13,4 %	567,7 M\$
Banque de Montréal	9,5 %	403,7 M\$
Banque Laurentienne	2,9 %	124,6 M\$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC)	0,0 %	1,1 M\$
Banque Toronto-Dominion (TD)	0,0 %	2,0 M\$
Banque Scotia	0,0 %	0,5 M\$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M\$
Total	100,0 %	4 233,1 M\$

1. Les établissements financiers suivants ne participent plus au Programme de prêts et bourses : CIBC, Banque TD, Banque Scotia et Banque HSBC Canada.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2011-2012 à 2015-2016¹

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 756,5 M\$	1 856,9 M\$	1 936,0 M\$	1 991,0 M\$	2 036,5 M\$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts ²	1,6 M\$	1,2 M\$	0,9 M\$	0,7 M\$	0,5 M\$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 851,1 M\$	1 900,1 M\$	1 968,9 M\$	2 108,3 M\$	2 196,1 M\$
Montant total des prêts garantis	3 609,2 M\$	3 758,2 M\$	3 905,8 M\$	4 100,0 M\$	4 233,1 M\$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	38,6 M\$	39,7 M\$	42,6 M\$	45,4 M\$	41,7 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Après avoir diminué entre 2011-2012 et 2013-2014, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a racheté les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une augmentation en 2014-2015. En 2015-2016, ce nombre a diminué légèrement pour atteindre 8 219 personnes (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il a légèrement diminué depuis 2011-2012 pour atteindre 8 792 \$ en 2014-2015 et augmenté légèrement en 2015-2016 pour atteindre 8 932 \$.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent que les montants recouvrés ont légèrement diminué depuis 2011-2012. Cependant, depuis 2013-2014, les montants recouvrés sont supérieurs aux montants de prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2011-2012 à 2015-2016¹

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	11 152	10 813	10 141	10 707	11 878
Nombre de réclamations remboursées	9 048	8 422	7 979	8 758	8 219
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 373	1 390	1 439	1 399	1 611
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	92,4 M\$	82,7 M\$	74,6 M\$	77,0 M\$	73,4 M\$
Montant moyen remboursé	10 212 \$	9 820 \$	9 156 \$	8 792 \$	8 932 \$
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	83,0 M\$	82,1 M\$	82,0 M\$	78,7 M\$	75,6 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par l'Aide financière aux études³. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement), ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

³ Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, car ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Ces personnes doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.7.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourse en 2015-2016 était de 7,8 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 8 900 \$ pour 881 étudiantes et étudiants. La diminution du nombre de bénéficiaires et du montant total alloué en 2015-2016 s'explique par le transfert aux établissements d'enseignement collégial publics et privés subventionnés ainsi qu'aux établissements d'enseignement universitaire de la responsabilité d'offrir certaines formes de soutien (services spécialisés et ressources matérielles).

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2015-2016, aucune bourse n'a été attribuée dans le cadre de ce programme, car les associations étudiantes n'ont envoyé aucune demande admissible.

Programme études-travail : En 2015-2016, le Ministère a alloué 1,8 million de dollars aux établissements universitaires pour 1 890 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, une somme de 0,8 million de dollars allouée par le Ministère a permis à 3 483 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 6,1 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2015-2016, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 048 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 594 \$. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance depuis 2010-2011, sauf pour le montant d'aide qui a diminué quelque peu entre 2013-2014 et 2014-2015.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2015-2016 (1 019) soit le plus élevé des 5 dernières années. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 760 \$ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 19 234 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2015-2016. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 325 \$ par personne, pour un coût total de 6,2 millions de dollars. Puisque le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014, les comparaisons avec les années antérieures doivent être faites avec prudence. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur important du montant total associé au programme.

Tableau 2.7.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2011-2012 à 2015-2016

		2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	2 591	3 530	4 393	4 758	881
	Montant moyen	3 840 \$	3 776 \$	3 751 \$	3 631 \$	8 900 \$
	Montant total	9,8 M\$	13,3 M\$	16,5 M\$	17,3 M\$	7,8 M\$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	16	19	19	0	0
	Montant moyen	7 385 \$	5 141 \$	7 379 \$	—	—
	Montant total	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$	—	—
Programme études-travail¹	Nombre de bénéficiaires	5 013	5 410	5 021	5 340	5 373
	Montant moyen	1 313 \$	1 119 \$	1 425 \$	1 317 \$	1 133 \$
	Montant total	6,6 M\$	6,0 M\$	7,2 M\$	7,0 M\$	6,1 M\$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	2 629	3 087	3 122	3 056	3 048
	Montant moyen	1 441 \$	1 593 \$	1 518 \$	1 544 \$	1 594 \$
	Montant total	3,8 M\$	4,9 M\$	4,7 M\$	4,7 M\$	4,8 M\$
Programme de remise de dette²	Nombre de bénéficiaires	876	828	807	1 007	1 019
	Montant moyen	1 573 \$	1 623 \$	1 611 \$	1 697 \$	1 760 \$
	Montant total	1,4 M\$	1,3 M\$	1,3 M\$	1,7 M\$	1,8 M\$
Programme de remboursement différé²	Nombre de bénéficiaires	13 027	12 924	14 632	17 428	19 234
	Montant moyen	274 \$	278 \$	287 \$	322 \$	325 \$
	Montant total	3,6 M\$	3,6 M\$	4,2 M\$	5,6 M\$	6,2 M\$

1. Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

2. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

